



Solutions Justes
MCM



Sherbrooke
INSTANCE DE CONCERTATION
EN IMMIGRATION

24 février 2026
12h00-13h00

Le Permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale

Protection ou Précarité ?

This project is made possible by the financial support of:

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de :



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Agenda

01

Nos services

02

**Les différents
recours en matière
d'immigration**

03

**Le Permis de séjour
temporaire (PST)
pour les victimes de
violence familiale**



Montreal City
Mission
communautaire de Montréal



Maa'n

Faciliter l'intégration des personnes nouvellement arrivées, quelle que soit leur origine, à travers des projets concrets et des partenariats interculturels.

Camp Cosmos

Le Camp Cosmos propose un été de découvertes aux enfants de divers horizons culturels, y compris ceux et celles qui ont des besoins spéciaux.

Solutions Justes

Fournit gratuitement de l'informations juridique, de l'assistance et de l'accompagnement aux personnes vulnérables et défavorisées dans le domaine du droit des réfugiés.

Notre travail

Nos services gratuits :

- **information** juridiques et référencement ;
- **accompagnement** socio-juridique ;
- **représentation** devant les instances administratives.

Expertise en droit de l'immigration humanitaire

Notre équipe est composée d'intervenant·e·s juridiques et de travailleur·euse·s sociales.

- Nous ne donnons pas de conseils juridiques
- Travail sous la supervision de Me Richard Goldman



Nous contacter

- Votre nom
- Comment vous recontacter
- Les détails de votre situation
- Nous dire à quelle formation vous avez participé

Vous serez mis sur une **liste d'attente** selon le niveau d'urgence de votre situation.

Un ou une de nos intervenant·e·s juridiques vous contactera dans les meilleurs délais.

Nous ne faisons **pas de rencontres sans rendez-vous**, sauf si vous avez une date de déportation.

En ligne

solutionsjustes.org/contact



Par courriel

clinique.js@montrealcitymission.org

Par téléphone

+1 (514) 844-9128 ext. 105

***veuillez laisser un message vocal**

QUEL EST LE PROJET SUR LEQUEL NOUS TRAVAILLONS?

Nous travaillons actuellement sur un projet qui porte sur l'accès à la justice pour les femmes im·migrantes et les personnes im·migrantes de la communauté 2ELGBTQIA+ à statut précaire et sans statut.

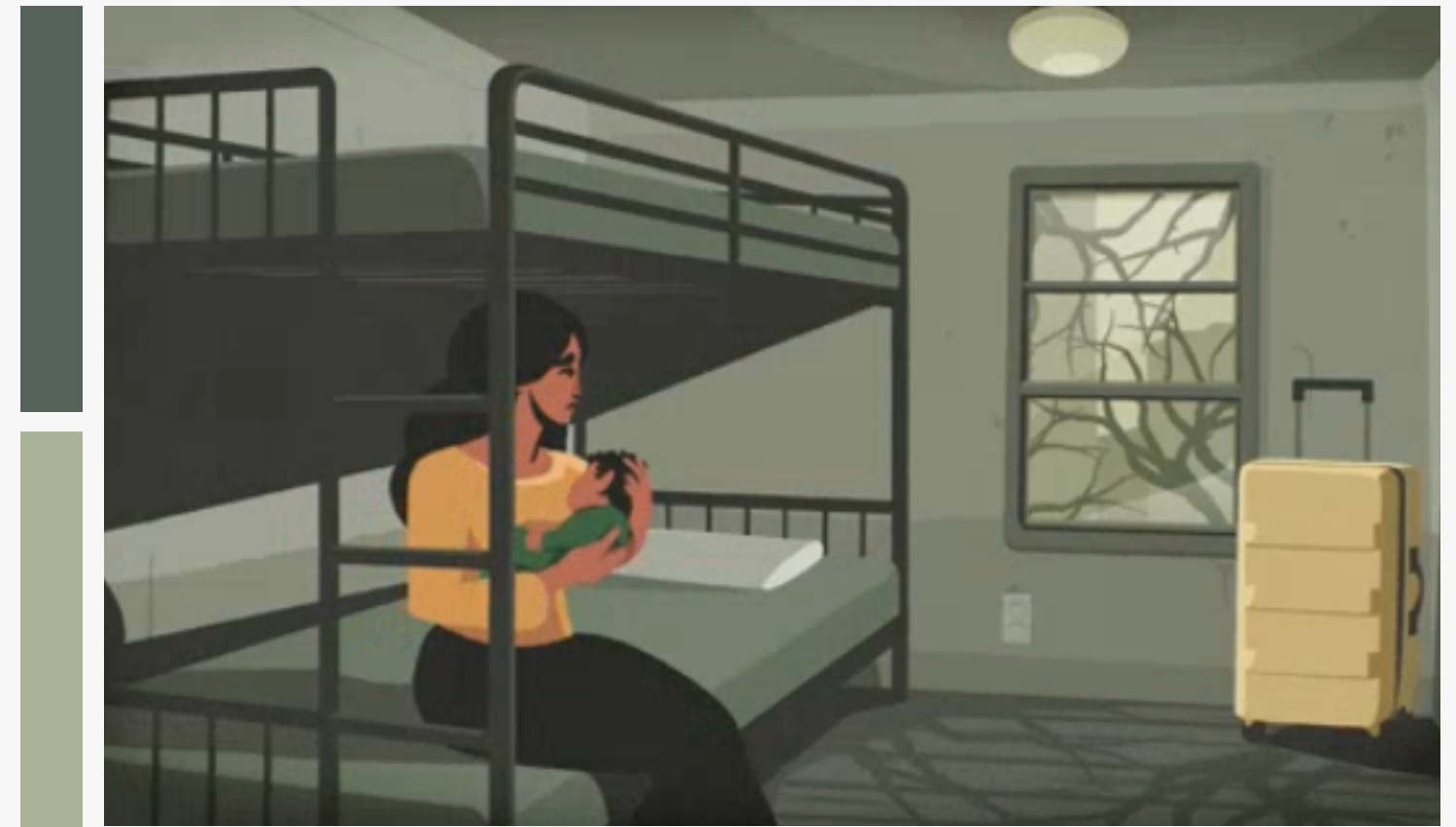
Dans le cadre de ce projet, nous :

- Offrons des ateliers pour les intervenant·e·s et les personnes im·migrantes
- Lançons une campagne de sensibilisation sur la violence conjugale en contexte de parrainage
- Publions un rapport d'analyse politique et juridique

Plaidoyer

Sensibilisation

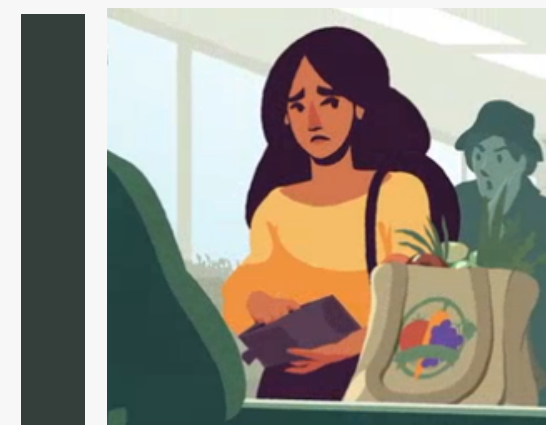
Recherche



Enraciner

Prise entre les lierres migratoires

Une campagne de sensibilisation sur la violence conjugale en contexte de parrainage





RAPPORT D'ANALYSE ENTRE PROTECTION ET PRÉCARITÉ

REVUE DE LITTÉRATURE

+ 150 sources analysées

livres, articles scientifiques, jurisprudence, publications
gouvernementales, articles de journaux, rapports d'ONGs

ENTRETIENS

19 entretiens

individuels et de groupes réalisés entre
juin et septembre 2025 auprès de



32 professionnel·le·s



Les recours juridiques

Les différents recours possibles en matière d'immigration pour les personnes immigrantes qui subissent de la violence conjugale



Les personnes ayant subi de la violence sur la base de leur identité de genre ou leur orientation sexuelle

Les personnes dont la demande de parrainage est en cours

DIFFÉRENTES SITUATIONS

Les personnes dont la demande d'asile est rattachée à la demande d'asile de leur époux·ses / conjoint·e·s de fait

DIFFÉRENTES SOLUTIONS

Les personnes ayant un permis de travail ouvert rattaché au permis de travail fermé de leur époux·ses / conjoint·e·s de fait

Le parrainage, c'est quoi?

Selon la **loi et le règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés**, tout·e citoyen·ne canadien·ne, résident·e permanent·e ou ayant le statut “d'Indien” au sens de la *Loi sur les Indiens* peut parrainer une personne étrangère définie dans la **catégorie du regroupement familiale** afin qu'il, elle ou iel puissent obtenir le statut de résident·e permanent·e.

Dans ce contexte, le statut d'immigration d'une personne parrainée dépend entièrement de sa relation avec son ou sa partenaire.

Le Québec n'accepte plus de nouvelles demandes d'engagement pour le parrainage d'une épouse ou d'un époux, d'une conjointe ou d'un conjoint de fait, et ce, jusqu'au 25 juin 2026.

Le parrainage et la violence conjugale

« Les femmes qui sont violentées dans le contexte d'un parrainage semblent particulièrement vulnérables, tant parce qu'elles dépendent de leur conjoint violent que parce qu'il peut exercer un contrôle en menaçant de se retirer du processus de parrainage.

Le droit de l'immigration étant compliqué, le besoin de conseils juridiques est particulièrement criant pour elles »

Élizabeth Corté et Julie Desrosiers, *Rebâtir la confiance*, 2021



Un « faux parrainage », c'est quoi?

C'est faire croire à son partenaire qu'une demande de parrainage est en cours, mais qu'aucune demande n'a réellement été envoyée.

La promesse d'une demande de parrainage, et donc d'un statut d'immigration, permettrait à une ou un partenaire violent d'être contrôlant, menaçant ou abusif.



Solutions Justes
MCM

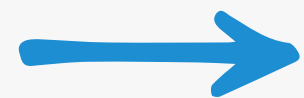
Sans moi, t'es rien! Tu le comprends tu ça?!

Pourquoi tu me dis ça? Je veux juste qu'on soit heureux... mais je ne peux plus revivre ça... 🙄

T'as même pas de papier! Je les ai jamais envoyé! Tu vas aller où? Tu connais personne ici!

Si tu pars avec les enfants, je vais appeler la police et l'ASFC et t'accuser de kidnapping. Tu m'entends?!

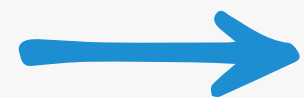
POUR LES PERSONNES PARRAINÉES...



Si la personne parrainée décide de quitter son ou sa partenaire avant d'avoir obtenue la résidence permanente,

sa demande de parrainage sera rejetée.

Elle devra trouver une autre avenue pour obtenir la résidence permanente et/ou régulariser son statut d'immigration si son statut est expiré ou si elle n'a pas de statut.



Si la personne parrainée a obtenue la résidence permanente,

elle peut quitter son ou sa partenaire sans craindre de perdre son statut d'immigration.

La personne parrainée n'a plus l'obligation de vivre avec son ou sa partenaire. Elle n'a pas besoin de justifier la séparation ou de fournir des preuves.

Quels sont les recours possibles en matière d'immigration ?

Toujours consulter une personne experte pour savoir qu'elle est la meilleure option pour la ou les personnes concernées.

Immigration économique

Demande d'asile

Examen des risques avant renvoi (ERAR) *uniquement lorsque proposé par l'ASFC

Permis de séjour temporaire (PST) pour les victimes de violence familiale

Demande humanitaire



Le Permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale (PST-VF)

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Quels services sont accessibles aux personnes titulaires du permis ?

Quels sont les défis liés à sa durée et son renouvellement ?

En quoi consiste le PST pour les victimes de violence familiale ?



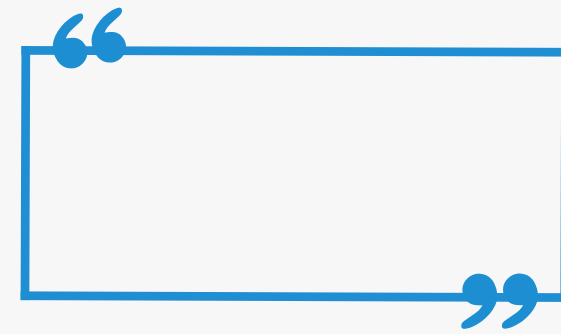
TRAITEMENT ACCELÉRÉ DU PST

Pour que les victimes et leurs enfants puissent obtenir un statut d'immigration temporaire



DESTINÉ AUX CONJOINT·E·S DE FAIT / ÉPOUX·SES ET LEURS ENFANTS

Malgré son nom, le permis s'applique aux personnes vivant de la violence conjugale



INTERPRÉTATION LARGE DE LA VC

Droit de l'immigration est à l'avance sur le droit criminel sur cet aspect

Autres choses importantes à savoir



LES FRAIS DE TRAITEMENT*

Les demandes de PST, de permis de travail, de permis d'études et de données biométriques pour les victimes de violence familiale sont **gratuites**, incluant les demandes de renouvellement



LA DURÉE DU PERMIS*

Durée de **12 mois à 3 ans** à la discretion de l'agent·e·s de l'IRCC



SOUMETTRE LA DEMANDE

La demande doit être envoyée à l'Unité des personnes vulnérables de l'IRCC à Toronto avec la mention « VF » et non au Centre de traitement des demandes d'Edmonton.

***Modification depuis le 4 février, 2025**

IRCC: Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada



L'accès aux services pour les personnes détentrices d'un PST-VF

PFSI: Programme fédéral de santé intérimaire



Une **couverture médicale** gratuite sous le PFSI



Un **permis de travail** ou **d'études**



Ne donne **PAS** accès à l'aide sociale au Québec

Qui est admissible ?

Personnes sous la catégorie du **regroupement familial** ou de la catégorie des conjoint·e·s de fait / époux·ses

Personnes parrainées dont la demande de **parrainage a été retirée** par le répondant

Personnes amenées à croire par leur conjoint·e de fait / époux·se que la demande de RP était en cours, alors qu'**aucune demande n'a été soumise**

Résident·e·s temporaires qui avaient l'intention de présenter une demande de résidence permanente étayée par une preuve de relation authentique



Solutions Justes
MCM

Qui d'autres pourraient être admissibles au PST pour les victimes de violence familiale ?

Personnes dont le statut d'immigration dépend de leur conjoint·e de fait / époux·se

Personnes ayant subies de la violence basée sur le genre (VBG) ou des violences sexuelles



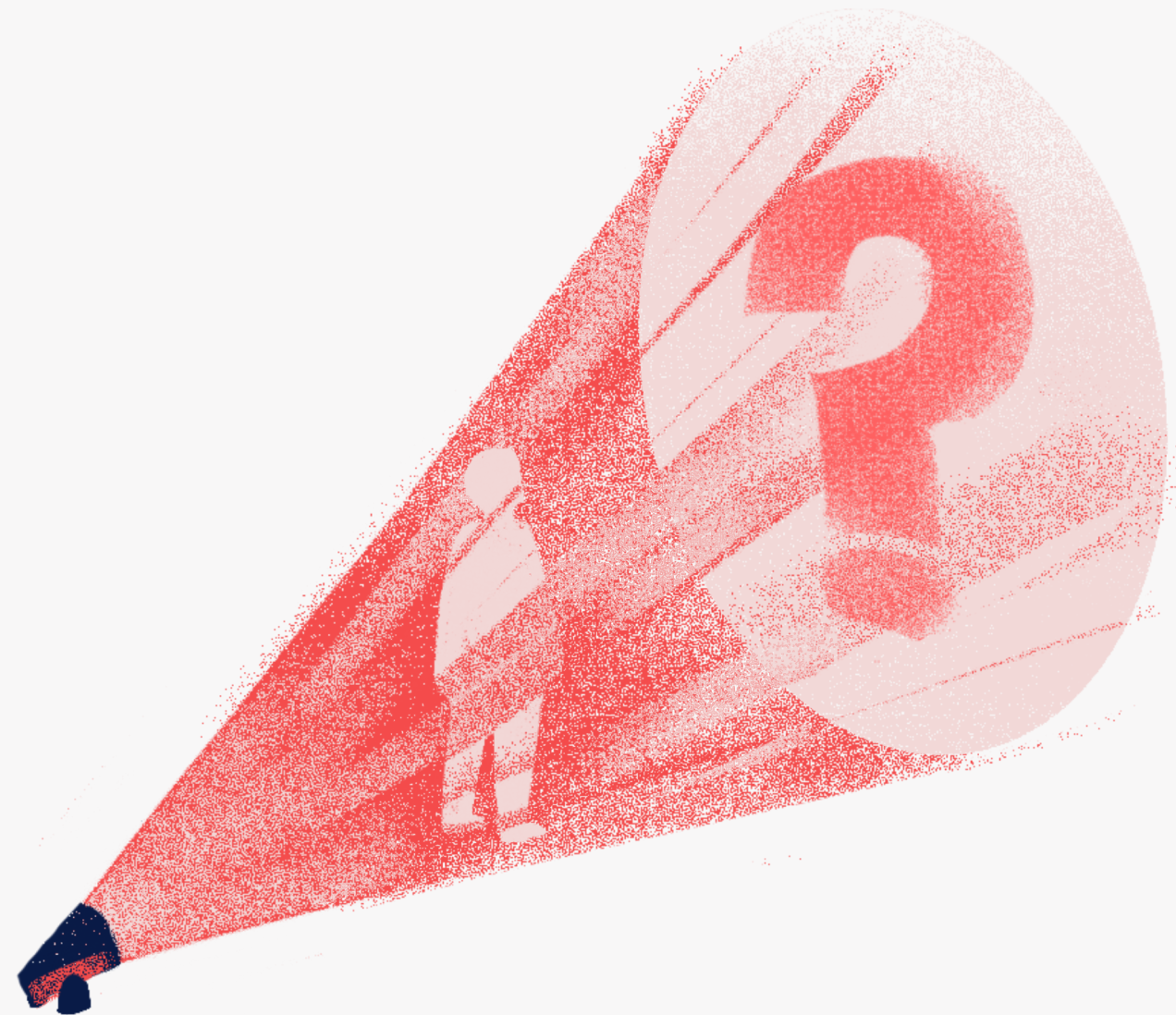
**LE STATUT D'IMMIGRATION
DE LA PERSONNE DOIT-IL
ÊTRE **EXPIRÉ** AU MOMENT
DE LA DEMANDE ?**

De manière générale, oui. Il faut attendre l'expiration du statut d'immigration avant de soumettre une demande de PST.



Solutions Justes
MCM

**Le Permis de séjour temporaire pour
les victimes de violence familiale c'est
une bonne initiative,**



**mais en pratique
nous témoignons de
plusieurs problèmes dans
sa mise en application ...**

Problèmes liés au PST pour les victimes de violence familiale

Ce n'est pas une solution à long-terme.

C'est un permis d'une **courte durée**

Un an, ce n'est pas suffisant.

Les demandes de **permis subséquent** sont rarement acceptées

Sans renouvellement, une personne ne peut pas travailler, étudier ou avoir accès à une couverture de santé.

Ça n'est pas une voie vers la résidence permanente

C'est pourquoi c'est crucial de consulter un·e expert·e juridique.

Quelles options pour obtenir la résidence permanente ?

La **demande humanitaire** est une option de dernier recours lorsque toutes les autres alternatives ont été épuisées ou que c'est la seule option disponible.

Cas pour circonstances d'ordre humanitaire : au Québec

Délais de traitement estimés

🕒 Plus de 10 ans

Dernière mise à jour : 14 janvier 2026 Mise à jour mensuelle



► Les délais de traitement pourraient augmenter

Ressources

Une liste non-exhaustive de ressources pour les personnes im-migrantes victimes de violence conjugale



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE



VIOLENCE
CONJUGALE

Rebâtir



CVASM
Centre pour les victimes
d'agression sexuelle
de Montréal



Solutions Justes
MCM



DIRECTEUR
DES POURSUITES
CRIMINELLES ET PÉNALES
1-877-547-DPCP (3727)



AIDE JURIDIQUE



Info-aide
violence
sexuelle

CAVAC
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

LA
MAISON
BLEUE

ÉVÉNEMENTS À VENIR



[SOLUTIONSJUSTES.ORG/PARTICIPER](https://solutionsjustes.org/participer)

12 MARS

Atelier gratuit en français pour les intervenant·e·s



Rebâtir sa vie après la violence

Ce que permet (et ne permet pas) le Permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de :

This project is made possible by the financial support of:



Women and Gender Equality Canada

Femmes et Égalité des genres Canada

11 MARS

11
MARS
2026

5 à 7

ENRACINER

Prise entre les lierres migratoires

📍 Café 440, 146 Rue Wellington S, Sherbrooke



Avec la participation financière de

Québec



Femmes et Égalité des genres Canada

Women and Gender Equality Canada

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de :

This project is made possible by the financial support of:

16 MARS

ENTRE PROTECTION ET PRÉCARITÉ

Rapport d'analyse sur l'accès à la justice pour les femmes migrantes et les personnes migrantes 2ELGBTQIA+ à statut précaire ou sans statut

16
MARS
2026

Présentation du rapport

📍 En ligne | Zoom

🕒 12:00-14:00

**sous-titrage en anglais disponible.*



This project is made possible by the financial support of:
Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de :



Femmes et Égalité des genres Canada

Women and Gender Equality Canada



Écrivez-nous

Si vous avez des questions ou vous souhaitez collaborer avec nous sur notre campagne de plaidoyer sur la modification du Permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale, écrivez-nous !



CLINIQUE.JS@MONTREALCITYMISSION.ORG

MERCI DE VOTRE PRÉSENCE!

Formulaire de satisfaction

environ 5 minutes



Aidez nous à améliorer nos prochains ateliers.

Vos commentaires sont importants!